

Bachelor *Philosophie* Programme à 30 crédits ECTS

Plan d'études

(Plan d'études en vigueur dès le semestre d'automne 2017)

I. Généralités

Le présent plan d'études doit être lu en complément du règlement de Bachelor en vigueur à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen).

L'offre d'enseignement en philosophie propose une introduction aussi complète que possible aux problèmes et aux méthodes de la philosophie. Deux perspectives complémentaires sont offertes à l'étudiant¹ : une introduction aux grands courants de l'histoire de la philosophie (HPH) et une approche systématique des problèmes philosophiques fondamentaux (PHS). Ces deux axes fournissent à l'étudiant les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une réflexion philosophique autonome et développent ses capacités de recherche, de délibération critique, de dialogue et de transmission de connaissances.

II. Modalités de l'enseignement et répartition des ECTS

L'enseignement comprend *deux orientations* : l'Histoire de la Philosophie (HPH) et la Philosophie Systématique (PHS). Ces deux orientations se divisent à leur tour en *sept matières*, selon le tableau ci-dessous :

Orientations	Abrégé	Matières	Abrégé
Histoire de la Philosophie	HPH	Philosophie antique	pan
		Philosophie médiévale	pme
		Philosophie moderne et contemporaine	pmc
Philosophie Systématique	PHS	Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines	leh
		Epistémologie et métaphysique	eme
		Ethique et philosophie politique	epp
		Philosophie de la culture et esthétique	pce

L'enseignement prend *deux formes* différentes :

- Les *cours* offrent une vue d'ensemble sur les matières proposées.
- Les *proséminaires* demandent une participation active de la part de l'étudiant et l'introduisent personnellement aux courants et méthodes de la philosophie.

¹ Dans ce Règlement le terme français 'étudiant' est utilisé pour désigner les personnes concernées sans aucune détermination de genre. La même remarque s'applique au terme 'enseignant'.

Répartition des crédits ECTS*	
Cours évalué par un examen	3 ECTS
Proséminaire avec participation active et travail écrit	6 ECTS

*1 crédit ECTS (European Credit Transfer System) correspond à environ 30 heures de travail, y compris le temps de présence à l'enseignement respectif.

III. Organisation des études

Le programme à 30 ECTS propose à l'étudiant un panorama global des différentes matières de la philosophie, tout en entraînant ses capacités de rédaction et d'analyse sur des sujets plus spécifiques. Les études sont ainsi divisées en deux modules :

Module de base	18 ECTS
Module complémentaire	12 ECTS
	30 ECTS

Module de base

Le *module de base* offre une introduction aux différents thèmes et aux questions centrales de la philosophie. De manière didactique, il fournit à l'étudiant des clefs de lecture et d'analyse de textes philosophiques et entraîne ses capacités rédactionnelles. Ce module se compose du proséminaire d'analyse de textes, ainsi que de deux proséminaires à choix.

Module	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Module de base	- Proséminaire d'analyse de textes (avec travail écrit) - 2 Proséminaires à choix (avec travaux écrits) <i>ou</i> 1 Proséminaire à choix (avec travail écrit) et Proséminaire de logique (exercices et examen)	18 ECTS	Moyenne de 2 notes

Module complémentaire

Le *module complémentaire* offre des connaissances et des compétences qui permettent une orientation fondée dans les différentes matières et époques de la philosophie.

Module	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Module complémentaire	4 cours semestriels	12 ECTS	Moyenne de 4 notes

IV. Langues d'enseignement

Les étudiants peuvent suivre des enseignements en français, en allemand ou dans les deux langues. Ils peuvent valider les enseignements dans la langue de leur choix, pour autant que l'enseignant concerné la maîtrise. Il n'est cependant pas possible d'acquérir la mention *bilingue* pour le diplôme.

V. Évaluations

Les examens et les travaux écrits sont notés. La note finale résulte de la moyenne des notes partielles obtenues dans les deux modules. Chaque note doit être suffisante (plus grande ou égale à la note : 4).

Proséminaires :

- La participation active présuppose une présence régulière, une préparation pour chaque séance, une participation active à la discussion et au moins une présentation orale (dans certain cas une contribution écrite).
- Le travail écrit consiste soit en un document unique d'environ dix pages A4, soit en plusieurs petits travaux. Les travaux écrits doivent être rendus selon les exigences de l'enseignant, mais pas plus tard que *deux semestres* après l'enseignement. Il est possible de remanier un travail écrit de proséminaire au maximum deux fois.

Cours :

La forme d'évaluation d'un cours est fixée par l'enseignant. En principe, deux types d'évaluation sont possibles :

- Examen oral : 15 minutes par cours semestriel.
- Examen écrit : L'enseignant détermine les modalités de l'épreuve écrite.

Échec à l'examen

La répétition d'un examen échoué porte sur le même cours et auprès du même enseignant. Tous les examens peuvent être répétés deux fois. Les trois essais ont lieu lors des quatre sessions d'examen qui suivent la période d'inscription à l'enseignement en question.

Échec définitif

Un échec définitif est obtenu après l'échec de la troisième tentative d'un examen ou d'un travail écrit. En cas d'échec définitif, l'étudiant ne peut plus continuer ses études dans un des programmes offerts par le Département de Philosophie.

(Voir également les directives *Concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres*, du 23 avril 2009, état au 26 septembre 2013).

Mesures de transition

- a) Les étudiants inscrits selon le plan d'étude du semestre d'hiver 2005/2006 ou pour ceux qui ont commencé les études avant et qui ont opté pour le règlement de Bachelor de la Faculté des Lettres du 23 juin 2005 (art.26,al.3) ont la possibilité de faire une demande de transition pour étudier sous le présent plan d'étude.
- b) Une demande de transition doit être soumise au Département de Philosophie. Les délais pour la soumission des demandes seront fixés et publiés avant l'année académique 2017/2018.
- c) Les modalités de transition seront déterminées pour chaque cas en accord avec la personne en charge des conseils d'études.
- d) Aucune transition ne sera possible après l'année académique 2017/18.

Tableau récapitulatif : Programme à 30 crédits ECTS

Modules	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Module de base	- Proséminaire d'analyse de textes (avec travail écrit) - 2 Proséminaires à choix (avec travaux écrits) <i>ou</i> 1 Proséminaire à choix (avec travail écrit) <i>et</i> Proséminaire de logique (exercices et examen)	18 ECTS	Moyenne de 2 notes
Module complémentaire	4 cours semestriels	12 ECTS	Moyenne de 4 notes
	Total	30 ECTS	Moyenne des notes des 2 modules